

SERVICE DE LA SÉCURITÉ
ET DE L'ESPACE PUBLICS



V I L L E D E
G E N È V E

SOLIDARITES
Monsieur Pierre Vanek
Secrétaire
Rue des Gares, 25
1201 Genève

Genève le 22 mars 2012

Stand installé sur le domaine public sans autorisation

N/réf. : Fortin F.
☎ 022.418.62.52

Monsieur,

En date du 8 janvier 2012, un agent de la Police municipale vous a interpellé alors que vous teniez un stand de récolte de signatures dans l'enceinte du marché de la Plaine de Plainpalais, au profit du mouvement SolidaritéS.

Au cours de cette interpellation, notre agent vous a rendu attentif au fait que vous ne disposiez pas d'une autorisation pour cet usage accru du domaine public, ainsi que la loi le requiert.

En effet, l'infrastructure que vous avez utilisée (table) correspond aux "installations fixes" mentionnées à l'article 5 du Règlement d'exécution de la loi sur les manifestations sur le domaine public (RMDPu) F 3 10.01 et soumis à autorisation.

Pour rappel, un courrier d'avertissement vous a été notifié en date du 5 avril 2011 pour les mêmes motifs soit l'installation d'un stand sur le domaine sans autorisation.

Aussi, la présente vaut avertissement et je vous invite à l'avenir à respecter scrupuleusement le dispositif légal précité.

En outre, vous êtes prié de diffuser la teneur du présent avertissement à tous les membres de votre mouvement ainsi qu'à toutes les personnes participant directement ou indirectement à ses activités, afin d'éviter toute nouvelle récidive.

En effet, en cas de réitération, vous voudrez bien prendre note que notre Service sera habilité à prononcer à votre encontre une amende administrative pouvant s'élever, suivant les circonstances, jusqu'à CHF 60'000.--.

En vous remerciant de prendre bonne note de la présente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef d'unité

Fabrice Fortin